

PIX et le CRCN

mercredi 7 octobre 2020, par [Administrateur](#)

Encore 2 sigles à découvrir, et une nouveauté pour les élèves cette année... Et voici quelques explications :

CRCN : Cadre de référence pour les compétences numériques.

Ce CRCN a été conçu au niveau européen afin de soutenir les pays membres dans la mise au point de dispositifs pour favoriser le développement de compétences numériques, qui apparaissent de plus en plus nécessaires dans la vie professionnelle.

Il se décline en 16 compétences, réparties en 5 domaines (voir fiche mémo en PJ), compétences qui sont travaillées au fil de la scolarité dans différentes matières, et vont faire l'objet d'une certification en fin de cycle 4 (3ème), certification qui apparaîtra dans le livret scolaire.

Cette certification, comme les parcours d'entraînement qui auront lieu tout au long de l'année, est faite sur la plate forme PIX.

PIX va permettre aux élèves de s'entraîner en autonomie, à leur rythme, en fonction des indications données par le collège (par exemple : parcours de rentrée à réaliser pour la rentrée de novembre), puis d'obtenir leur certification en fin d'année.

Pour cela, chaque élève va devoir créer un compte et constituer son parcours de compétences afin d'obtenir au minimum un niveau 1 (max = niveau 5 au collège, que vous pouvez viser aussi !) dans 5 compétences avant la certification finale. (voir infographie élèves en PJ)

Le résultat n'a pas d'incidence sur le DNB, mais la certification est obligatoire en 3è (et terminale) et doit figurer dès 2020-2021 dans le dossier de chaque élève.

Des informations vous seront transmises tout au long de l'année par les PP, afin de suivre vos avancées et vous aider en cas de problème. N'hésitez pas à leur signaler rapidement vos difficultés (connexion, compréhension des parcours...), ne restez pas bloqués !

En PJ, vous trouverez enfin une vidéo explicative éditée par la DRANE de l'académie de Versailles pour vous présenter PIX de manière synthétique.